

CRISE COVID-19

ARTISANS

ASSOCIATIONS

COMMERÇANTS

TPE/PME

AUTO-ENTREPRENEURS

AGRICULTEURS

LA CALI VOUS SOUTIENT POUR TENIR ET REBONDIR

Face à la crise du Covid-19 et son impact économique sévère, La Communauté d'Agglomération du Libournais vous propose des mesures de soutien immédiates pour FAIRE FACE À VOS BESOINS DE TRÉSORERIE À TRÈS COURT TERME.

AIDE FINANCIÈRE DIRECTE

POUR QUI ?

- Les Très Petites Entreprises (TPE) de **moins de 5 salariés**
- avec un **chiffres d'affaires** entre 30 000 et inférieur à 1M €
- dont le **siège social** et/ou un établissement est implanté sur l'une 45 communes de La Cali
- et relevant des **codes NAF** précisés sur www.lacali.fr

À QUELLES CONDITIONS ?

- Être éligible au 1^{er} volet du Fonds de Solidarité État/Régions
- Justifier d'une fermeture totale liée au confinement ou d'une perte de CA supérieure ou égale à 50 % (avril 2020 par rapport à avril 2019)
- Avoir débuté son activité avant le 1^{er} février 2020

MONTANT DE L'AIDE Jusqu'à 1 000 €

COMMENT FAIRE UNE DEMANDE ?

Sur www.fondscovidcali.fr dès le 13 mai.
Gestion et instruction des dossiers de demande d'aide par la Chambre de Commerce et d'Industrie de Bordeaux Gironde en partenariat avec la Chambre de Métiers

QUELS JUSTIFICATIFS ?

- Attestation d'éligibilité au 1^{er} volet du fonds de solidarité État / Régions
- Extrait Kbis / RIB professionnel

Dispositif en partenariat avec



PRÊT D'URGENCE

POUR QUI ?

- Les TPE de La Cali du secteur du commerce, de l'artisanat et des services de proximité avec un effectif de moins de 10 équivalents temps plein
- Les TPE de La Cali relevant d'une activité métiers d'art*
- Les Associations de La Cali créées avant le 10 avril 2020 employant moins de 50 salariés ayant une activité économique

À QUELLES CONDITIONS ?

- Rencontrer des difficultés de trésorerie immédiate
- Être à jour des déclarations et paiements des charges sociales et fiscales au 29/02/20

MONTANT DU PRÊT de 5 000 € à 15 000 €

- Avance remboursable à taux 0 sans intérêt
- Versement en une seule fois
- Aucune garantie bancaire ou privée nécessaire
- Remboursable sur une durée maxi de 4 ans (avec possibilité d'un différé d'un an)

COMMENT FAIRE UNE DEMANDE ?

Sur www.fondstpenouvelleaquitaine.fr dès le 30 avril 2020 dans un délai de 4 mois après le 11 mai.

Dispositif en partenariat avec



DES DIFFICULTÉS, DES QUESTIONS ?

✉ economie@lacali.fr

☎ 05 57 55 33 66

LA CALI
L'AGGLO
RIVE DROITE DE BORDEAUX